

# 43<sup>ème</sup> DANSE SUR LA DOUX / 2 JUIN 2012

## CONDITIONS GENERALES

### UNION DES COMMERCANTS, U.C.D. - DELEMONT

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

##### 1. Pour les membres de l'UCD :

Location d'un banc de 3 mètres de long	Fr. 100.--
Location de m <sup>2</sup> supplémentaires	Fr. 29.--/ m <sup>2</sup>
Location d'emplacements au m <sup>2</sup> , sans banc, (minimum 6 m <sup>2</sup> à Fr. 29.--)	Fr. 174.--

##### 2. Pour les non-membres de l'UCD :

Location d'un banc de 3 mètres de long	Fr. 150.--
Location d'emplacements au m <sup>2</sup> (jeux, buvettes, cantines, bars, etc.) (minimum 9 m <sup>2</sup> à Fr. 32.--)	Fr. 288.--

##### 3. Forfait électrique

Réponse obligatoire pour l'organisation avec les Services Industriels	Fr. 30.--
---	-----------

##### 4. Taxe des ordures !

Forfait pour chaque participant	Fr. 10.--
---------------------------------	-----------

##### 5. Forfait publicitaire :

	Fr. 30.--
--	-----------

Une campagne de presse sera organisée pour la 43<sup>ème</sup> Danse sur la Doux.  
Ce montant représente votre participation.

Ces montants comprennent les frais de location, de mise en place et enlèvement des bancs, du nettoyage de la place de fête, des frais d'organisation, etc.

***Si les m<sup>2</sup> occupés ne correspondent pas à ceux déclarés sur le bulletin d'inscription, nous nous réservons le droit d'encaisser le supplément le jour de la fête !***

##### 6. Electricité :

**Les commerçants ou sociétés qui utilisent du courant électrique, doivent nous faire connaître leurs besoins, en cochant le forfait électrique, sur le bulletin d'inscription ET EN INDIQUANT L'AMPERAGE !**

##### 7. Bâches :

La maison Hasler + Co SA à Delémont se charge de la location des bâches.

Si vous désirez participer à la fête, nous vous invitons à remplir un exemplaire du bulletin annexé et le retourner jusqu'au **15 mars 2012**, à notre adresse.

La réception de notre facture confirmera votre participation, et vous parviendra en temps opportun. Celle-ci est à régler jusqu'au **30 avril 2012**.

***Passé ce délai, votre emplacement sera reloué.***

Le comité d'organisation